

FICHE SIGNALÉTIQUE

FCP UPLINE PERENNITE **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

Régi par la dahir portant loi n° 1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que complété et modifié

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date dusous la référence n°

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I. CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Classification : le fonds est un OPCVM ‘ ‘ Monétaire’ ’.

La sensibilité sera en permanence inférieure ou égale à 0,5.

Indice de référence : 50% TMP du marché monétaire interbancaire + 50% MBI Court Terme.

Objectif de gestion : L’objectif du FCP est de procurer aux porteurs de parts un placement à court terme rentable, liquide et sécurisant.

Stratégie d’investissement : Le fonds est un OPCVM « Monétaire ».

Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 50% au moins, hors titres d’OPCVM ‘ ‘Monétaires’ ’ créances représentatives des opérations de pension qu’il effectuera en tant que cessionnaires et liquidités, en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l’étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée : 6 mois

Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales résidentes et non résidentes.

II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Exercice social : Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Valeur liquidative d’origine : 1.000,00 DHS

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l’Etablissement de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d’annonces légales.

Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les principes d’évaluation du FCP sont identiques à ceux prévus dans la circulaire du CDVM.

Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d’Upline Capital Management, tous les jours à 10 heures au plus tard et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l’actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d’une commission de souscription ou de rachat.

Méthode de calcul du prix de souscription : le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative augmentée de la commission de souscription.

Méthode de calcul du prix de rachat : le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative diminuée de la commission de rachat.

Affectation des résultats : les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.

L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

Dénomination : Banque Centrale Populaire

Adresse : 101, Bd Zerktouni Casablanca

Téléphone : 0522 20 25 33.

Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management via une annonce qui sera publiée dans un journal d'annonces légales, au plus tard 10 jours ouvrables à compter de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire décidant de ladite distribution.

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

Comptabilisation des coupons : Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

III. COMMISSIONS ET FRAIS

Commissions de souscription et de rachat :

Commission de souscription maximale : Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT de la valeur liquidative.

Commission de rachat maximale : Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT de la valeur liquidative.

Les cas d'exonération : souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul.

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

Frais de gestion :

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Commissaire aux comptes : 20.000 Dhs HT ;
- (2) Frais de publication : 20.000 Dhs ;
- (3) Commission CDVM : 0,025% HT ;
- (4) Commission dépositaire : 0,05% HT ;

- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4.000 Dhs ;
(6) Maroclear (droit d'admission) :
- 0,0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs ;
- 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs ;
- 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard ;
- 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard.

Prestation d'Upline Gestion : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

Prestation d'Upline Capital Management (en vertu de la convention de délégation de gestion) : 95% *
[FDG- (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)]

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Date et référence de l'agrément : le 19/06/2013 sous la référence AG/OP/020/2013

Etablissement de gestion délégataire : Upline Capital Management,
Adresse : 37 Bd Abdellatif Ben Kaddour Casablanca
Représentée par Madame Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général

Dépositaire : Banque Centrale Populaire
Siège social : 100, Bd Zerktouni - Casablanca
Personne à contacter : M. Mohamed IDBOUFOUS

Commercialisateur : Upline Capital Management
Adresse : 37 Bd Abdellatif Ben Kaddour Casablanca
Téléphone : 0522 99 73 63
Personne à contacter : M. Driss ALAOUI MRANI

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts d'OPCVM.

Le règlement de gestion, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.